

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Nom de l'entreprise : PASSFOR
02 AVENUE FELIX FAURE
Employeur : Mohamed Chiheb eddine CHABANE
Responsable sécurité : Rostom CHABANE
Activité de l'entreprise : FORMATION PROFESSIONNELLE
Nombre de salariés : 02

Personnes de l'entreprise composant le Groupe de travail

- Mohamed Chiheb Eddine CHABANE, President SAS , tél : 0688280567, passfor92@gmail.com ;
- JULIEN GERMAIN , ATTACHE DE DIRECTION , tél : 0664115720, j.germain2000@laposte.net ;

Organismes extérieurs composant le Groupe de travail

Société de conseil :

Nom de l'organisme : BACIS CONSEIL
Adresse : 04 AVENUE FELIX FAURE 92000 NANTERRE
Téléphone : 0617334190
E-mail : bacis@gmail.fr
Prénom, nom et fonction du représentant de cet organisme : CINDY PIAU , EXPERT COMPTABLE

Référent Document unique

La personne désignée comme Référent Document Unique est :
BLEKEBICHE KOUIDER , CONSULTANT EN SECURITE
tél : 06622871
e-mail : dynaformation@gmail.com

Documents utilisés pour l'évaluation

- Registre des accidents du travail
- [Plans de prévention](#)
- consignes général. prévention en secourisme. Sécurité incendie

Unités de travail

Unité de travail : Passfor
Description : 200 M2
Effectif de l'unité : 02

Risques liés au travail sur écran

Travail sur écran

Dangers identifiés :

- Travail prolongé sur ordinateur, plus de 4 heures par jour
- Sollicitation visuelle (distance oeil-écran, taille de la police, brillance de l'écran, couleur de l'écriture non adaptées...)

Facteurs :

- Travail prolongé de saisie ou de traitement de l'information à l'aide d'un ordinateur

Dommages possibles :

- Fatigue visuelle
- Céphalées
- Douleur cervicale
- Douleurs épaules, coudes, poignets
- Dorsalgie, lombalgie
- TMS
- Irritabilité
- Stress

Moyens de prévention**Moyens organisationnels :**

Prévoir des temps de pause régulièrement.

Organiser des sessions de sensibilisation au travail sur écran par le service de santé au travail.

Alterner les tâches bureautiques avec d'autres tâches

Moyens techniques :

Matériel adapté : siège avec accoudoir et appui tête, réglable en hauteur, dossier dynamique..., porte-copie, repose pieds,

Support écran pour réglage en hauteur et inclinaison....

Eclairage adapté

Moyens humains :

Former ou informer le personnel (postures de travail, logiciels...)

Postes de travail concernés par ce risque : formation dans des salle de 40M2

Risque épidémique (Covid 19)

Dangers identifiés :

- Situation de travail exposant à un risque de transmission du virus : « contact étroit » avec une personne déjà contaminée

Dommages possibles :

- fièvre ou sensation de fièvre et toux
- perte brutale de l'odorat et/ou du goût
- difficultés respiratoires, pouvant mener à une hospitalisation en réanimation et au décès

Moyens de prévention**Moyens organisationnels :**

Affichage et communication du Numéro vert 0800 130 000

Télétravail pour tous les postes qui le permettent

Pour les postes non éligibles au télétravail, mise en place des règles de distanciation

Favoriser la communication par courrier électronique, téléphone, audioconférence ou visioconférence

Etablir des procédures pour l'accès des visiteurs et/ou des clients

Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques à disposition de tous

Limiter l'accès aux espaces de convivialité et autres lieux de pauses collectives

Veiller à l'approvisionnement des postes de lavage des mains en savon et en papier à usage unique

Nettoyer régulièrement les surfaces et les lieux collectifs ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles...).

Diffusion des consignes à l'ensemble du personnel et des prestataires extérieurs

Moyens humains :

Gestes barrières

Tousser ou éternuer dans son coude et utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée

Éviter les contacts physiques (distance minimum 1 mètre)

Fournir des masques au personnel ainsi que des gants à usage unique jetables le cas échéant

Postes de travail concernés par ce risque : ERP établissement recevant du

Actions prioritaires en fonction de la priorisation des risques

Risques liés au travail sur écran

Fréquence d'exposition au risque : aucun

Degré de gravité : risque chute d'escalier

Action prioritaire : prévention

Délai pour réaliser l'action prioritaire :

Risques liés au Covid 19

Fréquence d'exposition au risque : risque peu élevé

Degré de gravité : niveau faible

Action prioritaire : la rotation avec les formateurs

Délai pour réaliser l'action prioritaire : 03 Mois

Mise à disposition

Ce document unique est mis à la disposition des salariés par le moyen suivant :

- affichage dans l'entreprise

Il est tenu à la disposition :

- du médecin du travail ;
- des agents de l'inspection du travail ;
- des agents des services de prévention de la Carsat.

Mise à jour et actualisation

Ce document unique fera l'objet d'une mise à jour, selon les dispositions de l'article R. 4121-2 :

- annuelle ;
- lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé, d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail dans l'entreprise ;
- lorsqu'une information supplémentaire sur l'évaluation d'un risque professionnel dans une unité de travail est recueillie.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2021

Pour l'employeur Mohamed Chiheb eddine CHABANE

Mohamed Chiheb eddine CHABANE

15/12/2021

ANNEXES

- Registre des accidents du travail
- Plans de prévention
- consignes général. prévention en secourisme. Sécurité incendie

